



# ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL***

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022**

**RÉSOLUTIONS 2022-56 À 2022-60 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **6 juillet 2022** à 12 heures (midi), par voie d'appel conférence TEAMS.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	présidente et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	vice-président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Pierre Brabant	administrateur et conseiller municipal
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Michel Reeves	administrateur et usager du transport régulier
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif
Mme	Kathy Dumortier	directrice exécutive
Mme	Christine Gauvreau	directrice principale
Mme	Josée Roy	directrice exécutive

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier agit à titre de présidente de l'assemblée. M<sup>e</sup> Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

La présente assemblée est déclarée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

La présidente déclare à l'assemblée que Mme Mélanie Martel avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022**

---

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 6 juillet 2022 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

**2022-56**

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 6 juillet 2022.

### **SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN DOSSIER D'OPPORTUNITÉ EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN MODE STRUCTURANT DE TRANSPORT COLLECTIF DE TYPE SERVICE RAPIDE PAR BUS DANS L'AXE DES BOULEVARDS NOTRE-DAME ET DE LA CONCORDE À LAVAL - OCTROI DE CONTRAT AU CONSORTIUM EXP / CIMA+ (2022-P-16)**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des services professionnels pour la réalisation d'un dossier d'opportunité en vue de l'implantation d'un mode structurant de transport collectif de type service rapide par bus dans l'axe des boulevards Notre-Dame et de la Concorde à Laval et que dix-neuf (19) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a donc analysé et évalué ces offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)* ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse et l'évaluation des offres de services ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 points effectuées par ledit comité de sélection, il appert que la proposition ayant obtenu le meilleur pointage est celle du consortium EXP / CIMA+, laquelle est conforme, au prix forfaitaire ci-après mentionné.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Pierre Brabant, il est unanimement résolu :

**2022-57**

d'octroyer le contrat pour retenir des services professionnels pour la réalisation d'un dossier d'opportunité en vue de l'implantation d'un mode structurant de transport collectif de type service rapide par bus dans l'axe des boulevards Notre-Dame et de la Concorde à Laval, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au consortium EXP / CIMA+, au prix forfaitaire de 1 100 000 \$, toutes taxes exclues.

**TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ AU STATIONNEMENT DU TERMINUS MONTMORENCY À LAVAL - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. (2022-P-17)**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux correctifs d'étanchéité du stationnement du terminus Montmorency à Laval et que trois (3) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, une (1) seule entreprise a déposé une proposition ;

ATTENDU QUE la STL, n'ayant donc qu'une seule soumission conforme , soit celle de LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC., et considérant que le coût total proposé dans ladite soumission accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la STL, les deux parties, conformément à l'article 108.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)*, se sont mises d'accord pour conclure le contrat à un coût total moindre que celui proposé dans ladite soumission, sans toutefois changer les autres conditions, et ont consigné leur entente dans une convention déposée à la présente assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Pierre Brabant, il est unanimement résolu :

**2022-58**

d'octroyer à l'entreprise LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. le contrat pour des travaux correctifs d'étanchéité du stationnement du terminus Montmorency à Laval selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, à sa soumission déposée ainsi qu'à l'entente convenue entre cette dernière et la STL, aux coûts réduits indiqués au tableau joint en annexe A, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution.

## **LISTE D'ASSIGNATIONS DU 27 AOÛT 2022 AU 28 OCTOBRE 2022 - ADOPTION**

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la convention collective des chauffeurs, la Société de transport de Laval procèdera à une nouvelle liste d'assignations en vigueur du 27 août 2022 au 28 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE le nombre de chauffeurs requis sera de 612 ;

ATTENDU QUE les principaux changements sont ci-après énumérés.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Dory Jade, il est unanimement résolu :

- 2022-59** a) d'approuver la liste d'assignations du 27 août au 28 octobre 2022, incluant :
- les modifications aux horaires des circuits 2, 12, 16, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 313, 901, 902, 903, 925 et 942 ;
  - le retrait de la ligne 360 à l'offre de service de la semaine ;
  - la réintroduction des opérations pour les circuits scolaires intégrés; et
- b) que le nombre de chauffeurs requis soit de 612 jusqu'au 28 octobre 2022.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

- 2022-60** de lever l'assemblée à 12h17.

---

**Jocelyne Frédéric-Gauthier,**  
**présidente**

---

**Pierre Côté, secrétaire-corporatif**

**Tableau – Annexe A**  
**Résolution 2022-58**

Description des groupes de travaux	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire (CAD)	Prix total (CAD) (Excluant les taxes applicables)
<b>1. Superstructure et enveloppe</b>				
Nouveaux ilots de béton	105	m <sup>2</sup>	600,00 \$	63 000,00 \$
Fourniture et installation de seuil de porte	3	un	600,00 \$	1 800,00 \$
Fourniture et installation de cadre de porte	2	un	2 400,00 \$	4 800,00 \$
<b>2. Construction spéciale</b>				
Travaux de réfection de béton				
Réparation de mur de béton	10	m <sup>2</sup>	2 175,00 \$	21 750,00 \$
Réparation de poutres de béton	50	m <sup>2</sup>	2 100,00 \$	105 000,00 \$
Réparation de colonnes de béton	15	m <sup>2</sup>	1 950,00 \$	29 250,00 \$
Réparation de caniveaux et grilles	2	un	5 000,00 \$	10 000,00 \$
Peinture	25	m <sup>2</sup>	50,00 \$	1 250,00 \$
Travaux de remplacement des joints				
Joint de dilatation flexible	80	m	1 150,00 \$	92 000,00 \$
Joint de dilatation mécanique	100	m	2 550,00 \$	255 000,00 \$
Remonté de joint de dilatation mécanique au droit des colonnes	8	unité	1 450,00 \$	11 600,00 \$
Correction des joints de scellant	50	m	80,00 \$	4 000,00 \$
Extrémités des joints de dilatation	6	un	9 000,00 \$	54 000,00 \$
Boudins compressibles	160	m	65,00 \$	10 400,00 \$
Aménagement des épaulements en béton	90	m	900,00 \$	81 000,00 \$
Réfection murs de maçonnerie	30	m <sup>2</sup>	825,00 \$	24 750,00 \$
Membrane d'étanchéité	1	lot	70 075,00 \$	70 075,00 \$
Reprise de pavage	1	lot	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Ragréage autres	1	lot	1,00 \$	1,00 \$
<b>3. Démolition sélective de bâtiment</b>				
Étalement et échaffaudage	1	lot	7 000,00 \$	7 000,00 \$
Travaux de démolition ilots existants	105	m <sup>2</sup>	170,00 \$	17 850,00 \$
Travaux de démolition autres	1	lot	170,00 \$	170,00 \$
<b>4. Organisation de chantier</b>				
Organisation de chantier	1	lot	153 081,00 \$	153 081,00 \$
TOTAL (excluant les taxes applicables) :				1 027 777,00 \$